Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Les formalités des entreprises sur portailpro.gouv.fr



A l'occasion de la nouvelle année, la Direction générale des Finances publiques (DDFIP), la Direction générale des Douanes et Droits indirects et l'Urssaf (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) rappellent aux entreprises les **possibilités qu'offrent son portail internet destiné aux professionnels.**

Portailpro.gouv.fr, site développé par la Direction générale des Finances publiques, les Urssaf et la Direction générale des douanes et droits indirects, vous offre :

• **la possibilité de déclarer et payer vos impôts et cotisations** depuis un même site ;
• **la vision synthétique de vos obligations** fiscales, sociales et douanières grâce à un tableau de bord unique et un échéancier personnalisé ;
• **un dialogue simple et sécurisé** avec les services des impôts, des Urssaf et de la douane au moyen

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

d’une messagerie unique ;

• **un parcours usager simplifié**, grâce à un nouvel espace donnant accès à tous les services impots.gouv.fr, urssaf.fr, douane.gouv.fr, et net-entreprises.fr.

Nouvel accès pour le solde CFE-IFER

« Comme près de 275 000 utilisateurs, connectez-vous dès maintenant à portailpro.gouv.fr, et si vous ne l’avez pas encore fait, **c**réez votre compte et regroupez vos espaces professionnels des sites partenaires, poursuivent les trois administrations. Vous bénéficiez, par exemple, d’un nouvel accès pour régler le solde de CFE-IFER. Nous espérons que ce portail simplifiera la vie de votre entreprise. »

L.G.